

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 04 avril 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 21/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÍNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Incarnation MARTY

Objet: Approbation du Budget Primitif 2022 M49 - DE_013_2022

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 38 285.84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 105 676.71 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 285.84 €	38 285.84 €
Section d'investissement	105 676.71 €	105 676.71 €
TOTAL	143 962.55 €	143 962.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 285.84 €	38 285.84 €
Section d'investissement	105 676.71 €	105 676.71 €
TOTAL	143 962.55 €	143 962.55 €

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___